

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	40

**N° 247/2017**

**OBJET : Annulation de la délibération n°119/2017 et approbation de l'adhésion du Muretain Agglo au Syndicat Mixte pour l'accueil des Gens du Voyages 31 – Maneo**

**L'an deux mille dix-sept et le 11 décembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Chantal LAVAIL, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Jean DELCASSE, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATIONS :** Monsieur Pascal BAYONI donne procuration à Monsieur Dominique BLANCHOT, Monsieur Jean CHENIN à Madame Pierrette HENDRICK, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Joëlle TEISSIER, Madame Monique COURBIERES à Monsieur Jean-Louis REMY.

**ABSENTS EXCUSES :** Messieurs Michel COURTIADÉ, Sébastien VINCINI.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Pierre-Yves CAILLAT, Nicolas GILABERT, Serge MARQUIER, Daniel ONEDA, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2017-02-02 du SMAGV131-Maneo approuvant l'adhésion du Muretain Agglo au syndicat et à la compétence à la carte, ainsi que la délibération du conseil communautaire n°119/2017 en date du 6 juin 2017.

Monsieur le Président présente également la délibération n°2017-03-07 du comité syndical du SMAGV31-Maneo en date du 22 juin 2017, qui nous a été notifiée le 17 octobre 2017, annulant la délibération n°2017-02-02, approuvant l'adhésion du Muretain Agglo au Syndicat et acceptant son adhésion à la compétence à la carte.

La CCLA, en tant que membre du syndicat, doit se prononcer à son tour sur cette adhésion.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

**ANNULE** la délibération de la CCLA n° 119/2017 en date du 6 juin 2017 approuvant l'adhésion du Muretain Agglo au syndicat et à la compétence à la carte,

**APPROUVE** l'adhésion du Muretain Agglo au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage – Manéo 31,

**ACCEPTE** l'adhésion à la compétence à la carte du Muretain Agglo.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS